



Séance du jeudi 9 décembre 2021 à 19h30

Présents : M. André JOSSE, Mme Martine GOUÉDO, M. Bruno LE MEN, Mme Solange GLEHELLO, M. Frédéric MARAY, Mme Monique RONDEAU,
Absents excusés : Mme Fabienne MÉZANGES, M. Sébastien BÉCEL,
Arrivé de M. René BOULÉ à 19h44 et arrivé de M. Ronan GARIN à 19h56,
Secrétaire de séance : M. Marc PETON,

SOMMAIRE

- Validation du compte rendu du 28 octobre 2021 ;
 - Effacement des réseaux de la rue des Bois ;
 - Tarifs communaux pour 2022 ;
 - Travaux du pont de Secouet ;
- M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une admission en non-valeur.

Affaires diverses ;

- Vœux du Maire et Concours des maisons fleuries ;
- Police intercommunale ;
- Point sur le RIV (Réseau Intercommunal de Voyage) de Ploërmel Communauté ;
- Travaux réalisés dans le cimetière ;
- Programme d'élagage des voies communales ;
- Lancement des travaux toilettes publiques ;
- Etat d'avancement des travaux en cours ;

Propos liminaires – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article dispose que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne M. Marc PETON comme secrétaire de séance.

N°045-2021- Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme RAFFLIN-CHOBLET, responsable de trésorerie de Ploërmel demande que la commune admette en non-valeur une créance de 253.06€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuvent et autorisent** Monsieur le Maire à admettre la somme de 253.06€ en non-valeur et par conséquent émettre un mandat au compte 6541 d'un montant de 253.06€

N°046-2021 - Validation du compte rendu du 28 octobre 2021

Monsieur le maire présente et demande aux membres Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- **Décident** de reporter le vote de ce compte rendu sachant qu'il manque le paragraphe concernant la validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) de Ploërmel Communauté.

N°0047-2021 - Effacement de réseaux au niveau de la rue des bois

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition financière de Morbihan Énergies concernant des travaux d'effacement de réseaux sur la rue des bois à proximité du nouveau lotissement.

Ces travaux d'effacement concernent :

- des réseaux électriques : 51 461€ HT
- des réseaux éclairages public : 17 336€ HT
- des infrastructures telecom (hors câblage) : 12 019€ HT

Soit un total de 80 815€ HT sachant que le montant de participation de Morbihan Énergies 50% du montant des travaux le montant restant à charge pour la commune est de 40 408€ HT

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- **Acceptent** cette proposition et donnent les pouvoirs à M. le Maire pour signer l'engagement de travaux

N°0048-2021 - Tarifs communaux 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des tarifs communaux de l'année 2022 et informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs communaux de l'année 2022.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal :

- Décident** au vu de la conjoncture actuelle d'une part de ne pas augmenter l'ensemble des tarifs communaux 2022 concernant la location de la salle et simplement arrondir le tarif du raticide à 0.60€ le sachet.

N°0049-2021 - Travaux de réfection du pont de Secouët

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de convention en tripartie entre la commune de Saint Malo des Trois Fontaines et les communes de La Grée Saint Laurent et Les Forges de Lanoué concernant la réfection complète du pont de Secouët desservant ces trois communes.

Le cadre juridique de la commande publique offre la possibilité d'avoir recours à des groupements de commande, ces groupements ont vocation de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Au vu de ce qui précède, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commande en matière de :

- D'études de réhabilitation du pont de Secouët
- De réalisation de travaux de réfection et de consolidation

La commune de Saint Malo des Trois Fontaines est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Chaque membre du groupement est chargé de cette exécution financière pour la part des prestations le concernant, la configuration étant telle qu'il a été proposé que la commune de Saint Malo des Trois Fontaines prenne en charge 50% et les communes de La Grée Saint Laurent et Les Forges de Lanoué prennent en charge 25% chacune des dépenses et recettes correspondant aux travaux.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

-Approuvent à l'unanimité l'engagement de ces travaux et donne les pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de signer la convention et notamment le devis du cabinet de géomètre -Experts NICOLAS Associés pour un montant de 2 555€ HT.

QUESTIONS DIVERSES :

Vœux du Maire :

La cérémonie est fixée le dimanche 23 janvier 2022 dans la mesure des règles en vigueur.

Police Intercommunale :

Compte rendu d'une rencontre de M. le Maire et M. Bruno LE MEN avec un élu de JOSSELIN en vue de la création d'une police Intercommunale dans un premier temps il en ressort un coût approximatif de 5 200€ / an et 2000€ la première année concernant l'achat d'équipements.

Sur le principe les élus sont favorables.

Travaux dans le cimetière :

Les travaux concernant le caveau provisoire débutent la semaine prochaine.

Point sur le RIV :

M. Bruno LE MEN informe les membres du Conseil Municipal que le Réseau Intercommunale de Voyage (RIV) passera sur la commune à partir de septembre 2022.

Elagage :

Au vu de l'état des routes il est décidé de procéder à des travaux d'élagage avec une prise en charge financière par la commune courant février / mars 2022.

Travaux toilettes publiques et boulodrome :

Il est décidé d'accepter le devis de JMS Concept concernant ces travaux d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h40.